



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT		Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Championnats de France Universitaire d'Athlétisme – Ligue Bourgogne-Franche-Comté du Sport Universitaire – Demande de subvention 2026**

Dijon accueille les 30 et 31 mai 2026 les Championnats de France universitaires d'athlétisme estival. Cette compétition nationale, organisée par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté du Sport Universitaire, réunira près de 500 étudiants compétiteurs venus de toute la France.

L'événement se déroulera au stade Colette-Besson, équipement municipal situé sur le campus universitaire dijonnais, reconnu pour sa capacité à accueillir des compétitions sportives d'envergure. La Ligue Bourgogne-Franche-Comté du Sport Universitaire a déjà organisé à deux reprises cette manifestation à Dijon, témoignant ainsi de l'expérience et du savoir-faire du territoire dans l'accueil d'événements sportifs universitaires majeurs.

La préparation et l'organisation de cette compétition mobiliseront tout au long de l'année universitaire la section Athlétisme de l'UFR STAPS de Dijon, en partenariat avec le Dijon Université Club (DUC) et sa section athlétisme. Cet événement constitue également une opportunité de valoriser le sport universitaire et de sensibiliser le grand public à la pratique sportive, y compris au sport de haut niveau.

Le sport constitue en effet un vecteur essentiel de cohésion sociale, favorisant les échanges et la création de liens entre étudiants d'horizons divers. La pratique d'une activité physique et sportive contribue également à l'amélioration de la santé physique et mentale, au bien-être et à l'épanouissement des étudiants. Dans un contexte marqué par une progression de la sédentarité chez les jeunes adultes, notamment dans les parcours d'enseignement supérieur, le soutien aux initiatives sportives étudiantes revêt un enjeu important de prévention et de promotion de modes de vie favorables à la santé.

Cet événement s'inscrit pleinement dans les ambitions portées par la Feuille de route métropolitaine Vie étudiante 2025-2027, adoptée par le Conseil métropolitain en septembre 2025, et plus particulièrement dans l'axe 2 « Améliorer les conditions et le cadre de vie des étudiants ». Il répond directement à la fiche action 2.6 dédiée à la pratique sportive, notamment à l'action visant à « soutenir l'organisation d'événements sportifs étudiants par une aide financière, un soutien logistique ou la mise à disposition d'équipements ou d'espaces ».

Afin de soutenir l'organisation de cette manifestation, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté du Sport Universitaire, équivalent au soutien prévu par la Région Bourgogne Franche-Comté et celui du Département.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** le versement d'une subvention de de 1 000 € à la Ligue de BFC du sport universitaire au titre de l'année 2026 ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

